

## Décision de Résiliation aux torts exclusifs du cocontractant

**Partenaire cocontractant : L'ENTREPRISE HENNI DOUMA OMAR**

**Contrat N°24/2020 Du 18/06/2020**

**Objet du contrat :** Travaux d'installation du réseau LAN au profit des structures rattachées au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

- Vu les statuts de l'entreprise publique économique Algérie télécom, société par action.
- Vu la procédure de passation des marchés d'Algérie télécom conformément a la résolution du conseil d'administratives en date du 10 décembre 2019.
- Vu le Contrat N°24/2020 Du 18/06/2020 portant sur les travaux d'installation du réseau LAN au profit des structures rattachées au ministère de la santé , de la population et de la réforme hospitalière , repartir en LOTS entre **Algérie télécom** et l'entreprise **HI-TEC** .
- Vu la demande d'achat N ° : 210129 du 01/04/2021.
- Vu le bon de commande N ° : 210040 du 06/04/2021.
- Vu l'ordre de service N : 02 du 11/04/2021.
- Vu la convocation du 08/04/2021 envoyée par mail et par voie postale pour entamer les travaux d'Installation du Réseau LAN au Profit des Structures Rattachées au Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière notamment LOT N 02 EPH Oued Rhiou
- Vu la mise en demeure N : 01 du 22/04/2021 publiée sur le portail Web d'Algérie télécom le 25/04/2021
- Vu la deuxième mise en demeure en date du 05/05/2021 publier sur le site Web d'AT et envoyée par voie postale

Sans préjudice des autres recours qu'Algérie télécom détient au titre du contrat sus cité , il a été décidé de prononcer la résiliation du contrat N°24/2020 Du 18/06/2020 portant Travaux d'installation du réseau LAN au profit des structures rattachées au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière , conclu entre Algérie télécom EPE-SPA et l'entreprise HI-TEC sise à rue N°36 Hay Es Salam Chlef inscrit au registre commerce sous le numéro 98/A/4512519-00/02 , aux torts exclusifs du partenaire contractant , et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux clauses contractuelles du contrat suscité , notamment son article : condition de résiliation



Faite à Relizane , le 20/05/2021

Directeur Opérationnel  
de Relizane  
*Mohamed BOUTEDJI*  
BOUTEDJI Mohamed